



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

### protection maternelle et infantile

Question écrite n° 83152

#### Texte de la question

M. Patrick Lebreton interroge Mme la secrétaire d'État chargée de la famille et de la solidarité sur les recommandations de la mission « sur les conditions de reconnaissance du « délaissement parental » et ses conséquences pour l'enfant » publié par l'Inspection générale des affaires sociales en novembre 2009. Ce rapport préconisait notamment de « ne pas exclure et même favoriser les adoptions tardives mais en les entourant des conditions de leur réussite ». Il souhaite donc qu'elle lui indique dans quelles mesures a-t-elle mis en oeuvre cette recommandation.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Patrick Lebreton](#)

**Circonscription :** Réunion (4<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 83152

**Rubrique :** Famille

**Ministère interrogé :** Famille et solidarité

**Ministère attributaire :** Affaires sociales et santé

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 6 juillet 2010, page 7483

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)